

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
CANTON DE BERG - HELVIE

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

ARRETE MUNICIPAL N° 09-2026

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Françoise SEVENIER,
deuxième adjointe de la commune**

Monsieur le Maire de la commune de SAINT-MAURICE-D'IBIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à trois le nombre des adjoints au Maire,
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Françoise SEVENIER en qualité de deuxième adjointe au maire, en date du 20 mars 2026,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Madame Françoise SEVENIER,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

En application de l'art. L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Françoise SEVENIER, deuxième adjointe au maire, est déléguée à l'environnement et ce à compter du 20 mars 2026.

Article 2

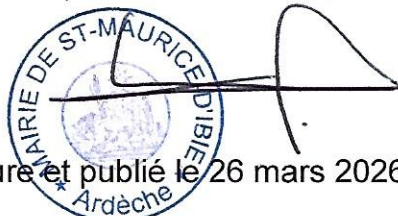
Délégation permanente est également donnée à Madame Françoise SEVENIER, deuxième adjointe au Maire, à l'effet de signer tous les documents et courriers mentionnés à l'article 1, y compris comptables, relatifs à sa délégation
Ces fonctions seront, comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le comptable public de la commune.

Fait à SAINT-MAURICE-D'IBIE, le 26 mars 2026

Pierre-Henri CHANAL
Maire



Transmis en Sous-Préfecture et publié le 26 mars 2026

Françoise SEVENIER
